



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 3223

Texte de la question

## SITUATION DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies, pour le groupe socialiste.

M. Alain Vidalies. Monsieur le président, je tiens tout d'abord à dire à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, qu'il est tout à fait stupéfiant d'entendre un ministre de la République procéder à un amalgame entre la santé mentale et le handicap ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre, porte sur la publication des chiffres du chômage (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), sujet qui met une nouvelle fois en évidence les manipulations statistiques dont ce gouvernement est devenu le champion incontesté. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Ainsi, les radiations administratives ont augmenté de 39 % en une seule année et les chiffres des créations d'emploi ne correspondent en rien à la baisse du chômage.

Je rappelle les 70 000 bénéficiaires de conventions de reclassement personnalisé que vous avez décidé de sortir, d'un seul trait de plume, des statistiques du chômage. Je rappelle encore les 130 000 créations d'emplois de services à la personne qui se transforment en réalité en 26 100 créations d'emplois seulement sur l'année, selon la note de vos propres services. Je rappelle enfin que le nombre de RMIstes a augmenté de 230 000 depuis quatre ans.

M. Alain Néri. Eh oui !

M. Alain Vidalies. Bref, avec ce gouvernement, les chômeurs sortent de l'ANPE mais restent au chômage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Le pire aujourd'hui est votre refus de publier l'enquête annuelle de l'INSEE sur l'emploi. Pour la première fois depuis 1950, un gouvernement s'oppose à la publication de ces résultats au mois de février.

M. Jean-Claude Perez. C'est inadmissible !

M. Alain Vidalies. Le directeur général de l'UNEDIC a lui-même qualifié cette situation de bizarre et sans précédent, en rappelant que c'est l'instrument qui permet de déterminer le chômage au sens du Bureau international du travail.

M. Patrick Lemasle. C'est inacceptable !

M. Alain Vidalies. Le Gouvernement et l'UMP ne peuvent se vanter d'un taux de chômage ramené à 8,6 % de la population active ("*Si ! Si !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) tout en violant délibérément les règles de calcul respectées par tous les gouvernements depuis cinquante-sept ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Chantal Robin-Rodrigo. C'est honteux !

M. Alain Vidalies. En refusant aujourd'hui de publier les véritables chiffres du chômage, vous tentez de tromper les Français sur les véritables résultats de votre politique. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean Glavany. Ça ne trompe personne !

M. Alain Vidalies. Cette manipulation n'est pas compatible avec les principes du débat démocratique et

républicain. Le groupe socialiste vous demande de renoncer à ce forfait démocratique et de publier sans délai les résultats de l'enquête annuelle de l'INSEE sur l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, le taux de chômage est actuellement de 8,6 %, (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) ce qui représente 20 300 demandeurs d'emploi en moins au mois de décembre (*Mêmes mouvements*), et 382 000 de moins depuis février 2005. (*Mêmes mouvements.*) Quant au mode de calcul il est resté le même depuis 1995, fondé sur les normes du Bureau international du travail. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Pierre Brard, (*Montrant un graphique*). Votre numéro est digne de celui de Gérard Majax !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. J'ai vraiment l'impression que cela vous fait mal qu'il y ait 150 000 demandeurs d'emploi en moins aujourd'hui qu'au mois de mai 2002, quand vous avez quitté les affaires ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Je vous rappelle simplement que la création d'emplois se mesure aussi par le nombre d'affiliés à l'UNEDIC - plus 230 000 au cours de l'année 2006 -, par le nombre de cotisants à l'ACOSS - plus de 400 000 en vingt mois -, et encore par les créations d'entreprise qui se sont élevées à 132 000.

Quant à l'INSEE, contrairement à vous, nous ne lui faisons pas de procès en déontologie. Nous rendons hommage à son indépendance et nous vous renvoyons à son communiqué ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire - Huées sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Vidalies](#)

**Circonscription :** Landes (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3223

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er février 2007